

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euros

N° 900
VENDREDI 11 MARS 2011

Dispensé de timbrage BREST CTC

Le 20 mars, votons !

Alors que les peuples tunisiens, égyptiens ou libyens se battent pour obtenir le droit de vote, le taux de participation pour les élections cantonales des 20 et 27 mars prochains risque d'être particulièrement faible.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce manque d'intérêt. D'abord, l'absence d'élections à Paris. Or, pour une grande partie des médias nationaux, la France se limite trop souvent aux contours du périphérique.

Ensuite, seule la moitié des cantons sont renouvelables, ce qui ne favorise pas la mobilisation des électeurs.

Enfin, le gouvernement et l'UMP font tout pour favoriser l'abstention. Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, le Parlement n'a pas cessé ses travaux durant la campagne électorale.

Sentant qu'elle va perdre ces élections, l'UMP tente d'en limiter l'importance de manière à pouvoir expliquer que ce dernier scrutin avant la présidentielle de 2012 n'est pas significatif. D'ailleurs, pour inciter les électeurs à rester chez eux, les candidats UMP insistent beaucoup sur le fait que les élus de 2011 ne siégeront que trois ans avant l'entrée en vigueur de la loi sur le conseiller territorial. **« Mais nous abrogerons cette disposition »**, a indiqué Marylise Lebranchu, présidente de la FNESR.

« Je ne me résigne pas à ce que les citoyens ne s'intéressent pas à la vie politique », rappelle régulièrement Pierre Maille dans ses interventions de campagne aux côtés des candidats de la majorité départementale.

Pour le président du Conseil général, le débat de l'année dernière sur la réforme territoriale a également brouillé l'image des collectivités locales. Contrairement à ce qu'a voulu faire croire la droite, le Département existe et continuera à exister. Mais les insinuations du pouvoir à l'encontre des élus locaux ont été redoutables.

« Il nous faut faire preuve de pédagogie et bien expliquer le rôle que joue le Département, collectivité des solidarités », insiste Pierre Maille. Car, à tous les âges de la vie, des nourrissons aux personnes âgées, le Conseil général intervient pour assurer les solidarités.



« Expliquons le rôle du Département »

Il a aussi en charge la Maison départementale du handicap, les collèges, les transports scolaires, les déplacements, le logement, la pêche et l'agriculture. Dans la vie des Finistériennes et des Finistériens, le Conseil général est quotidiennement présent. Le vote des électeurs aux cantonales détermine donc la manière dont le Département assume ses responsabilités : en privilégiant le service public et les solidarités avec la gauche, ou en laissant faire le secteur privé et en augmentant les inégalités avec la droite. Voilà l'enjeu du vote des 20 et 27 mars. 🗳️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 10/03/2011



Dossier de la semaine

**Notre Manifeste
pour le Finistère**



Vie de la Fédération

**Primaires : des
réponses aux questions**



Interview

**Arnaques :
il faut en parler**



Avec Josiane Le Yondre

N° 900

Vous tenez entre les mains le 900^e numéro de Cap Finistère. Depuis septembre 1992, chaque semaine, la Fédération du Finistère du Parti Socialiste diffuse, à près de 5 000 exemplaires, ce magazine.

Une fois de plus, il convient de saluer le travail bénévole des « petites mains du mercredi » qui, pour certains depuis le premier numéro, collent sur les journaux les étiquettes qui permettent son envoi toutes les semaines.

A l'époque du tout numérique, du web 2.0, il peut paraître surprenant de conserver ce mode de communication. Il constitue pourtant un lien très fort entre les adhérents, les sympathisants et les socialistes. D'ailleurs, dans la perspective des élections de 2012, vous êtes tous invités à faire connaître ce journal autour de vous afin que nous puissions informer encore plus largement sur l'actualité du Parti Socialiste dans le Finistère.

PS29

Quel débat ?



Les campagnes électorales doivent permettre le débat démocratique entre les différentes orientations défendues par les candidats, projet contre projet, de manière à permettre aux électeurs de se prononcer.

Pour la majorité départementale, le projet est clairement affiché, les priorités sont définies.

Pour l'UMP, ou l'Alliance pour le Finistère, les électeurs restent dans le flou. Au moins pour ceux qui votent dans un canton où la droite parlementaire est représentée. Mais, même dans ce cas, qui sont les candidats de l'Alliance ? Certains acceptent de se revendiquer de l'UMP, d'autres pas. Et parfois même deux candidats se présentent sous les couleurs de la droite départementale. C'est le cas notamment à Pont-Croix, au Guilvinec ou à Brest Saint-Marc.

Pas facile dans ces conditions de défendre un projet départemental qui n'existe d'ailleurs pas. C'est ainsi que chaque candidat de droite défend, qui un port de plaisance, qui un rond-point, voire une route deux fois deux voies pour désenclaver son canton. A Pont-Croix, un des candidats de droite va même jusqu'à reprocher à la majorité départementale ses investissements pour la modernisation des ports de pêche bigoudens.

Il n'est pas possible de trouver le début d'un programme engageant l'ensemble des candidats de la droite finistérienne. Pourtant, en reprenant les différentes interventions des élus de l'Alliance, à l'occasion des différentes sessions plénières, on peut se faire une idée de l'orientation que prendrait le Département si jamais elle devenait majoritaire.

Son leitmotiv est toujours le même : laisser le secteur privé intervenir dans tous les domaines. L'éducation ? Laisser faire le privé. L'accueil des personnes âgées dépendantes ? Les entreprises peuvent intervenir. La desserte entre les îles et le continent ? Idem.

La rentabilité est la seule limite dans cette frénésie libérale. A partir du moment où il n'est pas possible d'envisager des profits, alors la puissance publique peut intervenir.

Notre Manifeste pour le Finistère

Les candidat-es de la majorité départementale, Finistère à gauche, Finistère pour tous, défendent, dans les 28 cantons renouvelables, le Manifeste pour le Finistère. « Ce document rappelle que nous faisons le choix des solidarités », a résumé Pierre Maille, en présentant ce document qui comporte six priorités et deux engagements.



Le logement : priorité n°1

D'abord, le logement. De trop nombreuses familles finistériennes connaissent des difficultés pour se loger. Certaines zones du territoire, en particulier sur la frange littorale, sont désormais réservées à une petite partie de la population la plus aisée. Dans le même temps, les impacts de l'urbanisme sur l'environnement deviennent de plus en plus problématiques. L'artificialisation de l'espace menace la biodiversité.

Déjà, le Conseil général s'est lancé, avec ses partenaires, dans une grande opération de lutte contre la précarité énergétique. Car, et c'est la deuxième priorité du Manifeste, le Finistère est confronté à un grand défi énergétique. Il faudra, dans les années qui viennent, garantir l'approvisionnement électrique du département et favoriser le développement des énergies renouvelables, comme les éoliennes mais, aussi et surtout, les énergies marines.

D'ailleurs, la mer et le littoral constituent la troisième priorité du Manifeste pour le Finistère. Pour le département de France qui possède le plus long kilométrage de côtes, cela peut paraître naturel. Mais, pour la majorité départementale, le littoral constitue une chance qu'il convient de protéger. Les différents acteurs qui y interviennent doivent pouvoir s'organiser harmonieusement, car il s'agit d'un facteur d'emplois à préserver.

La dynamique économique finistérienne est la quatrième priorité. Tous les secteurs qui constituent des atouts pour le département, comme l'agriculture et l'agroalimentaire, la pêche, l'industrie ou le tourisme seront aidés, notamment grâce au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Facteurs de cohésion sociale, la culture, le sport et les loisirs sont souvent les premières victimes des coupes budgétaires lorsque les budgets, comme en ce moment, stagnent ou baissent. Pour les candidats de Finistère à gauche, Finistère pour tous, ces secteurs doivent être préservés.

Tout comme doivent être défendus, et il s'agit là de la sixième priorité, les services publics qui garantissent l'égalité de tous les citoyens. Alors que l'État supprime des postes de fonctionnaires, ferme des services hospitaliers ou des tribunaux, le Conseil général, animé par une majorité de gauche, constitue un « bouclier » pour défendre l'accès aux services publics, seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

A ces six priorités, s'ajoutent deux engagements. D'abord, poursuivre la politique de concertation avec les partenaires et les usagers du Conseil général. La démocratie participative doit permettre d'associer tous les citoyens aux processus de décisions du Conseil général.



Le plus long littoral de France

Ensuite, poursuivre aussi et amplifier l'ouverture du Finistère sur le reste du monde. Cette ambition concerne les étudiants, mais aussi les entreprises, pour un Conseil général qui a pleinement conscience de son rôle en matière de solidarité internationale. 🇫🇷

Primaires : des réponses aux questions

Les primaires, qui serviront à désigner le candidat ou la candidate socialiste à la présidentielle, nécessitent une importante organisation. Car, si on ne connaît pas encore le nombre de votants, les sondages et les estimations laissent à penser que leur nombre pourrait varier de un à sept millions.

Le 19 février, Karim Ghachem, délégué fédéral à la Renovation, a présenté aux secrétaires de section le dispositif imaginé par le Comité national d'organisation des primaires (CNOP), mais a surtout répondu aux nombreuses interrogations.

Le vote se déroulera les 9 et 16 octobre. Ces jours-là, au moins quatre personnes devront assurer la tenue du bureau de vote : un président, un collecteur de fonds car, pour voter, les électeurs devront s'acquitter d'une participation aux frais d'au moins un euro, et de deux assesseurs.



Les primaires se préparent dès maintenant

L'organisation de cette consultation, inédite en France, suscite de nombreuses interrogations de la part des secrétaires de section. Le Comité départemental d'organisation des primaires (CODP) est chargé d'y répondre.

Tout le monde, même les adhérents du PS, devront-ils payer au moins un euro

pour participer au vote ? Oui, tous les électeurs seront sur le même pied d'égalité. Comment vérifier l'identité des électeurs ? En demandant des pièces d'identité comprenant la photo de l'électeur. Que faudra-t-il faire si un électeur, notoirement de droite, veut participer au vote ? demandent régulièrement des secrétaires de section.

Pour Karim Ghachem cette hypothèse est peu probable. Car les électeurs devront signer une charte d'adhésion aux valeurs de gauche, s'engageant ainsi, dès le premier tour de la présidentielle, à voter pour le candidat victorieux des primaires. En outre, compte tenu de la participation attendue, ces actes isolés ne seront pas de nature à fausser le scrutin. 🇫🇷

Interview

Arnaques : il faut en parler

Avec Josiane Le Yondre

Comment éviter que les personnes âgées soient victimes des arnaques de démarcheurs à domicile peu scrupuleux ? « En en parlant », explique Josiane Le Yondre, de la CSF (Confédération syndicale des familles), qui anime une série de conférences sur ce sujet, dans les résidences pour personnes âgées de Brest

Il y a quelques années, nous avons connu une série d'arnaques dans le domaine de la téléphonie et plus récemment dans celui de l'énergie. L'ouverture des marchés à la concurrence est toujours propice aux escroqueries, en particulier vis-à-vis des personnes les plus vulnérables. Les statistiques montrent une stabilité mais, après les conférences que je donne, des personnes âgées ou des membres de leur famille, viennent me trouver et me donnent des exemples de vendeurs peu scrupuleux. Il n'y a pas d'âge pour se faire escroquer mais, bien souvent, les victimes n'osent pas porter plainte.

des objets dont ils n'ont pas besoin. Et, il y a aussi des démarcheurs, payés à la commission, qui tentent à tout prix de placer leurs produits et qui profitent de la vulnérabilité des personnes âgées.

Cap Finistère : Quels conseils donneriez-vous pour éviter les arnaques ?

Josiane Le Yondre : *D'abord, toujours bien lire les contrats. Pour chaque vente à domicile, le client dispose de sept jours pour pouvoir se rétracter. Avant la fin de cette période, il ne faut accepter aucune livraison. Il ne faut non plus jamais verser d'argent au vendeur le jour de la signature, ni en espèce, ni par chèque, ni un RIB. Mais, il faut aussi parler de cette question, faire de la pédagogie, en particulier en direction des personnes les plus fragiles.*

Cap Finistère : Le nombre des arnaques est-il en augmentation ?

Josiane Le Yondre : *Leur nombre est stable. On dénombre entre 10 000 et 15 000 plaintes par an. Cependant, on constate des pics par périodes. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement touchés par tout ce qui concerne les alarmes incendies. Elles ne seront obligatoires qu'en 2015 mais nous avons été alertés sur des cas de ventes de matériels pour des sommes dépassant les 350 euros.*

Cap Finistère : Qui pratique ce genre d'arnaques ? Des personnes isolées ou des groupes organisés ?

Josiane Le Yondre : *Plutôt des groupes organisés, car il faut une certaine logistique. Je pense par exemple à une escroquerie qui consiste à inviter des personnes dans un magasin de manière à les mettre en condition pour leur vendre ensuite*

En savoir plus : <http://www.csfriquet.org/> 🇫🇷



Agenda

20 mars
8 h 00 - 18 h 00 : Premier
tour des élections
cantonales.

21 mars
12 h 00 : Bureau fédéral
au siège de la Fédération
à Quimper.

27 mars
8 h 00 - 18 h 00 : Second
tour des élections
cantonales.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 900 - Vendredi 11 mars 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Geneviève Fraisse à Brest

La philosophe féministe Geneviève Fraisse animera une conférence, le 15 mars, salon Richelieu, à la mairie de Brest, à 20h30. A 18h00, elle présentera son dernier ouvrage « *A côté du genre, sexe et philosophie de l'égalité* » (éditions Le Bord de l'eau).

Le groupe *Femmes du PS* se réunira de 18h30 à 20h00 au local du PS à Brest, rue de Portzmoguer. Celles et ceux qui le souhaitent pourront ensuite se rendre à la conférence de Geneviève Fraisse.

La campagne des cantonales

- Le 11 mars, Marylise Lebranchu en réunion publique, à Plougasnou, à 18h30.

- Le 14 mars, François Marc en réunion publique, à Landéda.

- Le 15 mars, François Marc en réunion publique, au centre culturel de Rosporden, à 20h00.

- Le 15 mars, Nathalie Sarraezolles en réunion publique (*Dépendance et personnes âgées*), à la Médiathèque de Bourg-Blanc.

- Le 16 mars, François Marc en réunion publique, à Combrit.

- Le 17 mars, Pierre Maille en réunion publique, à Crozon, à 18h30.

- Le 17 mars, Pierre Maille en réunion publique, à la salle polyvalente de Loc-Brévalaire.

- Le 17 mars, Jean-Luc Fichet en réunion publique, à Lanmeur.

- Le 17 mars, Marylise Lebranchu en réunion publique, à Saint-Thégonnec, à 18h00.

- Le 18 mars, François Marc en réunion publique, à Audierne.

Pas de zone blanche en pays bigouden



« Tandis que la Cornouaille est désormais engagée dans un processus de recomposition sanitaire et que l'Union hospitalière est en marche, la place

qui reviendra à l'Hôtel-Dieu de Pont-L'Abbé appelle à la vigilance. C'est dans cet esprit que j'étais présente, le samedi 5 mars, à la mobilisation en faveur de cet hôpital qui a rassemblé plus de 300 personnes », a rappelé Annick Le Loch, députée de la 7^e circonscription du Finistère.

« L'évolution de l'organisation des soins sur la Cornouaille ne devra en aucun cas produire de fâcheuses répercussions sur l'accès aux soins de la population du Pays Bigouden, pas plus que sur le sort fait à son personnel, ce qui est pourtant un risque si l'Hôtel-Dieu devait ressortir fragilisé du processus engagé, alors même qu'il a trouvé, en l'hospitalité St Thomas de Villeneuve, un partenaire solide et expérimenté pour accompagner les évolutions en cours.

L'Hôtel-Dieu est un établissement qui participe activement au service public hospitalier et qui doit assurer 24h/24 la permanence des soins sur un territoire important démographiquement et subissant de fortes variations saisonnières. Il n'est pas question de laisser s'installer ici une quelconque zone blanche en matière d'accès aux soins.

Pour l'heure, un projet médical est en cours d'écriture pour fixer les orientations à venir et préciser la sphère d'exercice de chaque établissement-partenaire engagé dans la coopération sanitaire qui se met en place (Centre hospitalier de Quimper Cornouaille, Centre hospitalier de Douarnenez, Hôtel-Dieu de Pont-L'Abbé, Hôpital Gourmelen, Centre de soins de suite et de réadaptation de St-Yvi).

Ce qui importe avant tout, c'est que ce projet médical soit le reflet des besoins de la population, que la place d'une structure de proximité telle que l'Hôtel-Dieu soit reconnue notamment pour sa complémentarité avec l'activité du CHIC, qui, bien que plus important, ne dispose pas toujours de la capacité à tout faire. Les difficultés de recrutement en oncologie auxquelles il est confronté, les engorgements réguliers de ses urgences, le transfert sans moyen supplémentaire des accouchements jusqu'alors assurés dans le secteur privé, ... en sont une illustration. Pour faire

face à ses propres évolutions, le CHIC a besoin de partenaires confortés.

L'examen des études, menées par l'Observatoire régional de la santé, ne souffre aucune contestation pour qui veut bien s'en emparer : les besoins sont là, sur ce territoire, au regard de l'état sanitaire de la population. Et c'est bien du ressort de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce super préfet sanitaire, que de s'y pencher afin de répondre aux besoins de santé de la population.

La demande devant guider l'offre, en matière de soins, l'inscription pérenne de l'Hôtel-Dieu dans le paysage sanitaire est dès lors incontournable. »

Annonces légales & judiciaires

BACHES D'IROISE

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : 47, rue Joseph Le Frapper
29200 BREST
RCS BREST 377 674 254

L'associé unique, par décision du 15 septembre 2010, a prononcé la dissolution anticipée de la société à effet du même jour et sa mise en liquidation amiable. En conséquence les fonctions de gérant de Monsieur Bernard GOUEZ ont pris fin et il a été désigné liquidateur de la société, le siège de la liquidation étant fixé au domicile du liquidateur, soit 9, rue Albert Yvinec - 29200 BREST.

Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur François GUYADER, retraité, né à SAINT-POL-DE-LÉON (29250), le 8 juin 1946 et Madame Marie-Claire LE BOUGEANT, aide-soignante, son épouse, née à TRÉGUIER (22220), le 10 septembre 1970, demeurant ensemble à PLEYBER-CHRIST (29410) Kervenaranc'hant, mariés à la mairie de SAINT-THÉGONNEC (29410), le 14 août 1997, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.

L'acte a été reçu par Maître Marie-Agnès BROUDEUR, notaire à PLEYBER-CHRIST, le 25 février 2011.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Marie-Agnès BROUDEUR, notaire à PLEYBER-CHRIST, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour insertion, conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code Civil.
Maître Marie-Agnès BROUDEUR.